



**Province de Québec  
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 347-  
CRÉATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de *la Loi sur le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*, le droit de créer une bibliothèque publique est une responsabilité qui incombe au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de *la Loi sur le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine*, la responsabilité de desservir les municipalités de moins de 5 000 habitants en service de bibliothèque publique est une responsabilité qui appartient au CRSBP dans les limites de son territoire.

Il est proposé par **Claude Blais**, appuyé par **Rock Côté** et résolu d'adopter le règlement ci-après qui portera le numéro 347 et de décréter ce qui suit :

- le préambule ci-dessus fera partie du présent règlement ;
- la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Appalaches est autorisée à aider à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque publique dans les limites de son territoire;
- le conseil de la dite municipalité est autorisé à signer avec le centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour les fins du présent règlement, le projet de contrat ci-joint qui fera partie de ce règlement comme s'il y était au long reproduit;
- les contributions volontaires que recevra la municipalité pour sa bibliothèque seront appliquées aux fins du présent règlement;
- à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement, tout autre règlement qui peut être en force dans la dite municipalité et qui contient des dispositions contraires au présent règlement ou incompatibles avec celui-ci sera abrogé et révoqué à toutes fins de droit;
- le présent règlement entrera en vigueur dans les quinze (15) jours de sa promulgation.

**ADOPTE**

Avis de motion	6 mai 2013
Adoption	2 juillet 2013
Avis public	3 juillet 2013
Entrée en vigueur	3 juillet 2013

---

Jessika Lacombe  
Mairesse

---

Ghislaine Leblanc  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière